



L'APSAM



PLAN D'ACTION
2003-2006

**CONTINUITÉ
DANS LE
CHANGEMENT**

OUVERTURE ET
FERMETURE DES
COUVERCLES D'ÉGOUT
ET D'AQUEDUC

**UN APPUI
ERGONOMIQUE**



LA VESTE PARE-BALLES
**UN ÉQUIPEMENT
ESSENTIEL**

POUR LES
RÉPARTITEURS
DE JOLIETTE

**UN
AMÉNAGEMENT
ERGONOMIQUE**

GANTS DE POMPIERS

**LE GANT
FIREDEX
G03CEMWN
EST CHOISI**

PLAN D'ACTION 2003-2006

Continuité dans le changement

Le titre illustre bien dans quel cadre évolue l'APSAM actuellement: un environnement marqué par les réorganisations municipales et leur lot de changements, dans lequel l'APSAM doit poursuivre la réalisation de son plan stratégique.

Cet environnement a incité **Alain Langlois**, directeur général de l'APSAM, à convier ses troupes et son conseil d'administration à revoir ce plan et à y apporter les ajustements nécessaires. Il nous en livre les grandes lignes.

L'APSAM: Quels sont les facteurs qui vous ont amené à revoir votre planification stratégique ?

Alain Langlois: En réalité, c'est l'environnement dans lequel nous évoluons qui nous a incités à nous adapter. Les réorganisations dans le monde municipal et les changements qu'elles entraînent, ne serait-ce qu'au niveau du personnel, nous forcent à revoir nos bases

de données. Nous devons mettre à jour notre liste de contacts afin de poursuivre nos programmes d'action dans les municipalités. A notre façon, nous devons, nous aussi, nous adapter au changement.

L'APSAM: Pouvez-vous nous donner une idée de l'ampleur des changements ?

A. Langlois: La première tâche consiste à confirmer l'identité de nos différents contacts dans les municipalités et à identifier les personnes qui occupent de nouvelles fonctions et avec lesquelles nous devons entretenir des

liens. C'est relativement facile à dire, mais il faut prendre le temps de modifier nos bases de données afin que la « mécanique » de nos actions habituelles demeure impeccable et efficace.

D'autres changements qui se pointent nous posent d'autres défis. Par exemple, il y aura le renouvellement de la force de travail dans les municipalités en raison du vieillissement des travailleurs et des travailleuses. À moyen terme, plusieurs jeunes travailleurs feront leur entrée dans les municipalités. Ce changement sera d'une ampleur telle que nous en avons fait l'un de nos chantiers de développement prioritaires.

L'APSAM: Quels sont ces chantiers ?

A. Langlois: Ils sont au nombre de quatre: les problèmes reliés à la santé psychologique, les petites et moyennes municipalités, les jeunes travailleurs et la recherche et le développement.

Comme je viens de le dire, plusieurs centaines de jeunes travailleurs feront leur entrée dans les municipalités qui, à moyen terme, perdront une main-d'œuvre expérimentée. Pour nous – et pour les municipalités – cela signifie qu'il faudra développer des moyens de les intégrer efficacement et de leur inculquer les principes et les enseignements relatifs à la prévention des accidents du travail. Nous allons examiner divers moyens pour aider les municipalités à réaliser cette intégration, dont le transfert de l'expérience et de l'expertise des travailleurs vers les jeunes. Formation de base, concept de compagnonnage ou de « coaching » et valorisation de la matière grise feront l'objet de notre attention.

L'APSAM: Vous avez beaucoup traité de la santé psychologique dans votre bulletin l'année dernière. Pourquoi en faites-vous une priorité ?

A. Langlois: Parce que toutes les municipalités et les travailleurs et travailleuses du secteur sont aux prises avec de tels problèmes. Et parce que les municipalités manquent d'outils pour combattre tous les problèmes reliés à la santé psychologique, qu'on pense au stress, au harcèlement et à la violence en milieu de travail, pour ne nommer que ceux-là. Ce sont des problèmes complexes qui sont de plus en plus présents dans les milieux de travail. Nous allons continuer à développer notre expertise et des outils d'information dans le but d'appuyer

nos clientèles dans une démarche de prise en charge de ces problèmes. Nous allons continuer la série « Focus sur la personne » et nous travaillerons en étroite collaboration avec le comité désigné à cette fin par le conseil d'administration.

L'APSAM: Parlez-nous des deux autres priorités.

A. Langlois: Il y a trois ans, je déclarais que l'APSAM était de plus en plus connue au sein du secteur municipal. Je le constate encore aujourd'hui avec fierté. Nous avons décidé de nous appuyer sur notre réputation et sur nos acquis pour intensifier notre action vers les petites et moyennes municipalités. Nous voulons atteindre auprès d'elles le même degré de notoriété que celui dont nous jouissons auprès des grandes villes. Or, cela demande une stratégie et une approche différentes, de même que des outils adaptés à ces clientèles particulières. Nous sommes à examiner plusieurs concepts qui nous permettront de sensibiliser ces municipalités et de les aider à réaliser la prise en charge de la santé et de la sécurité du travail. Nous aurons l'occasion d'en reparler dans un prochain bulletin.

Enfin, nous allons trouver le moyen de stimuler la recherche et le développement et accélérer le transfert des connaissances dans les milieux de travail. Nous sommes déjà très bien servis par l'Institut Robert-Sauvé de recherche en santé et en sécurité du travail. Nous pensons cependant qu'il y a plusieurs chercheurs dans les universités qui seraient disposés à travailler avec nous à l'élargissement des connaissances. Nous allons donc développer un réseau de chercheurs, identifier des sources de financement et développer l'intérêt pour des projets dans le secteur municipal.

L'APSAM: Finalement, votre défi consiste à vous adapter à vos clientèles et à les rejoindre.

A. Langlois: C'est le cas en ce moment. La formation à distance illustre particulièrement la situation que nous connaissons. Cela représente un excellent moyen de nous adapter aux clientèles, particulièrement aux jeunes et aux petites et moyennes municipalités, ainsi qu'aux régions périphériques. Or, c'est

SUITE EN PAGE 8

La veste pare-balles : un équipement essentiel

Une auto-patrouille du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) s'immobilise devant un poste de quartier. Un policier en sort ; il porte une veste pare-balles par-dessus sa chemise. Doit-on s'en étonner ?

Pour Robert Boulé et Bruno Pasquini, il n'y a pas de quoi s'étonner. La veste pare-balles fait partie de l'équipement de protection individuel de base des policiers et des policières de la gendarmerie affectés aux opérations du SPVM. C'est un équipement essentiel à leur sécurité qui doit être porté en tout temps. On comprend que c'est une position paritaire au SPVM : Robert Boulé est directeur, Prévention et relations avec les membres, à la **Fraternité des policiers et policières de Montréal** ; Bruno Pasquini est commandant, cadre conseil, à la Direction du support administratif du Service de police de la Ville de Montréal.



Bruno Pasquini



Robert Boulé

À porter en tout temps

Robert Boulé explique que depuis l'année dernière, le Service de police de la Ville de Montréal offre à ses effectifs une veste pare-balles, qui se porte par-dessus la chemise. C'est une grosse amélioration en terme de confort, comparé à l'ancien modèle qui se portait directement sous la chemise et qui avait fait son entrée en 1987. Cette année-là, la patrouille solo était introduite sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal. Par mesure de prévention, la direction et le syndicat s'entendaient pour leur fournir trois équipements essentiels à leur sécurité : un appareil radio émetteur-récepteur portatif (walkie-talkie), une grille placée dans les autopatrouilles pour protéger le policier solo et une veste pare-balles.

Pourquoi la veste pare-balles est-elle importante ?

« Parce qu'elle peut sauver la vie d'un policier ou d'une policière », répondent MM. Boulé et Pasquini. La veste pare-balles offre une protection supplémentaire, même contre divers objets qui peuvent être utilisés contre un policier lors d'altercations », ajoutent-ils.

Depuis 1987, plus de 2800 policiers et policières de la gendarmerie (sur des effectifs de 2900) ont demandé à ce qu'on leur fournisse une veste pare-balles faite sur mesure. Suite à l'introduction du modèle standard qui se porte par-dessus la chemise, le SPVM compte équiper l'ensemble des policiers du nouveau modèle de veste, même ceux ayant tou-

jours refusé par le passé l'offre du SPVM de leur fournir cet équipement. « Le nouveau modèle est plus confortable, affirme Bruno Pasquini. Le policier peut retirer sa veste lorsqu'il est au poste, mais dès qu'il commence sa patrouille, il doit la porter. »

Ceux qui avaient l'ancien modèle (qui se porte sous la chemise) ont reçu une nouvelle housse qui leur permet désormais de porter leur veste par-dessus leur chemise. Ceux et celles qui ont une veste âgée et plus rigide en recevront une nouvelle. Le Service de police tient à s'assurer que le policier et la policière reçoivent l'équipement le mieux adapté à leurs tâches et à leur morphologie.

Actuellement, selon Bruno Pasquini, tous les policiers et les policières af-

fectés aux opérations de gendarmerie peuvent, s'ils le désirent, obtenir une veste pare-balles standard à housse extérieure. Les membres de certaines escouades spéciales (moralité, alcool et stupéfiants) ont aussi la possibilité d'en obtenir une en raison de la nature de leur travail. Dans les centres d'enquêtes, des vestes pare-balles collectives sont mises à leur disposition. Elles ne sont pas faites sur mesure cependant.

Quelles sont les caractéristiques de la veste ?

La direction et le syndicat ont choisi une veste pare-balles de niveau 2, répondant aux normes de la *National Institute of Justice*, un organisme américain. Ces normes sont utilisées par l'ensemble des corps policiers de l'Amérique du nord. Elles sont conçues pour offrir une protection contre la majorité des armes de poing que l'on peut retrouver sur la rue. La veste de niveau 2 est assez confortable et légère. En comparaison, les membres de l'escouade « SWAT » portent une veste de niveau 3+, plus lourde et offrant une protection accrue grâce à l'ajout de plaques de céramique.

Jusqu'à maintenant, la direction et le syndicat ont encouragé le port de la veste sans toutefois la rendre obligatoire. Cela pourrait bien changer dans un avenir rapproché. Récemment le comité de santé et de sécurité recommandait à la direction que tous les policiers et policières de la gendarmerie affectés aux opérations reçoivent une veste pare-balles standard à housse extérieure comme équipement de protection individuel de base. « Nous envisageons aussi de lancer une campagne de sensibilisation sur le port de la veste pare-balles, précisent MM. Boulé et Pasquini. Notre position est claire : tous les policiers et policières devront la porter. »

Depuis plusieurs années, l'achat de vestes pare-balles fait partie du budget annuel du SPVM. Le service a même acheté dans les années 90 environ 500 vestes pare-balles intermédiaires qui sont fournies aux policiers et policières en attendant la livraison de leur veste standard à housse extérieure. Du point de vue de l'employeur et de la fraternité, la sécurité des policiers et des policières vaut certainement cet investissement.

**OUVERTURE ET FERMETURE
DES COUVERCLES D'ÉGOUT
ET D'AQUEDUC**

**Un appui
ergonomique**

L'ouverture puis la fermeture successives de couvercles d'aqueduc, d'égout sanitaire et pluvial rendent prévisible le risque de troubles musculo-squelettiques (TMS) au dos et aux membres supérieurs chez le travailleur.

Par Daniel Imbeau, Bruno Farbos, Iuliana Nastasia - École Polytechnique de Montréal



Levée d'un tampon à pattes avec un pic



Levée d'une grille à rainures horizontales avec un protol



Levée d'une grille à rainures obliques avec un pic



Couvercle : tampon à pattes (poids de 95 kg)

La forme, le type et le poids souvent très élevé des couvercles ainsi que des outils de levage inadéquats du point de vue de la sécurité, constituent les principaux facteurs de risques de TMS. D'autres éléments contraignent également l'activité de l'égoutier. La variété des outils utilisés ne facilite pas le choix du travailleur quant à trouver le bon outil pour cha-

que couvercle à ouvrir. De plus, au cours de la dernière décennie, l'arrivée de nouveaux couvercles à « pattes » amplifie la difficulté de l'égoutier. En effet, bien qu'ils soient en général plus légers, ces couvercles à « pattes » s'avèrent plus difficiles à manipuler que d'autres tels que les grilles ou les tampons sans pattes.

Tableau 1

Type de couvercle et variable observée	Difficulté perçue par le travailleur lors de la levée	Adaptation de l'outil perçue par le travailleur lors de la levée
TAMPONS		
Grand diamètre	+	-
Présence d'encoches	+	-
Plusieurs trous levage	-	+
Pattes	+	-
Sol mouillé / sec	+	-
Sol en pente / plat	+	-
GRILLES CIRCULAIRES		
Rainures obliques	+	-
Sol mouillé / sec	+	-
GRILLES CARRÉES OU RECTANGULAIRES		
Rainures obliques	+	-
Plus forte épaisseur	+	-
Plus grande dimension	+	-
Mécanisme à ressort	(+)	(-)
Mécanisme d'encoche et d'emboîtement	(+)	

- + Ce symbole indique un effet positif significatif de la caractéristique sur la difficulté de l'opération d'ouverture et sur le niveau d'adaptation de l'outil jugé par l'opérateur. Les parenthèses indiquent que l'effet n'est pas significatif du point de vue statistique, mais qu'une tendance a tout de même été observée.
- Ce symbole indique un effet négatif significatif de la caractéristique sur la difficulté de l'opération d'ouverture et sur le niveau d'adaptation de l'outil jugé par l'opérateur. Les parenthèses indiquent que l'effet n'est pas significatif du point de vue statistique, mais qu'une tendance a tout de même été observée.



Couvercle : grille à rainures obliques (poids de 118 kg)

Les plaintes exprimées par les travailleurs et la préoccupation des municipalités pour la santé et la sécurité du personnel affecté à l'entretien des réseaux d'égout et d'aqueduc ont conduit l'APSAM à demander à l'Institut Robert-Sauvé de recherche en santé et en sécurité du travail (IRSST) de réaliser une étude. Celle-ci avait pour but d'une part, de recenser les outils et les couvercles les plus courants et d'autre part, de les évaluer lors de leur utilisation tant en termes d'effort que de sécurité. L'étude devait enfin formuler des recommandations quant à l'outil comportant le moins de risques pour les égoutiers ou, à défaut, proposer des caractéristiques de conception pour de futurs outils adéquats.

Deux étapes ont été considérées pour cette étude. La première a permis aux chercheurs de se familiariser avec la problématique du levage des couvercles (outils, types de couvercles, méthodes de travail) en rencontrant et en discutant avec des personnes responsables des réseaux d'aqueduc et d'égout appartenant à diverses sociétés (Hydro-Québec, Bell Canada, Gaz Métropolitain), municipalités (Québec, Trois-Rivières, Granby, Sherbrooke et Saint-Laurent) et organismes (l'Association des professionnels de l'outillage municipi-



Couvercle : tampon sans pattes (poids de 75 kg)

pal, l'Association des travaux publics d'Amérique, section Québec, la Société québécoise d'assainissement des eaux, l'Association québécoise des techniques de l'environnement et l'Association des entrepreneurs de services en environnement du Québec). La seconde étape a consisté à observer et évaluer, sur le terrain, les techniques de travail des égoutiers dans différentes villes comme Sherbrooke, Saint-Laurent et Longueuil. Une entreprise privée a aussi participé à l'étude. En tout, 20 travailleurs d'expérience ont participé, ce qui a permis de documenter systématiquement 399 opérations d'ouverture et de fermeture de couvercles, couvrant ainsi la majorité des combinaisons de couvercles et d'outils rencontrées à l'heure actuelle.

Les données recueillies dans cette étude ont permis d'identifier les faiblesses de chaque combinaison d'outil et de couvercle et de proposer des modifications permettant de les améliorer. Le tableau 1 décrit les variables ayant un effet significatif tant sur la difficulté de l'opération d'ouverture du couvercle que sur le niveau d'adaptation de l'outil tel que jugé par les opérateurs. À titre d'exemple, plus le nombre de trous de levage dans un tampon est élevé, plus facile en sera l'ouverture, alors que la présence de pattes a pour

effet d'accroître la difficulté de l'ouverture. En ce qui a trait à la perception du niveau d'adaptation de son outil, l'opérateur trouvera que celui-ci est mieux adapté lorsqu'il y a plus de trous de levage sur le couvercle. À l'inverse, lorsqu'il y a des pattes sur le tampon, l'opérateur trouvera que son outil est moins bien adapté. D'autre part, les analyses biomécaniques réalisées lors de l'étude permettent de mettre en ordre sur une échelle décrivant le risque de lésion (par exemple, au dos ou aux membres supérieurs) les différentes combinaisons de couvercles et d'outils observées.

L'ensemble de ces résultats constitue donc une base de référence essentielle au développement de tout nouvel outil ou couvercle. Toute nouvelle combinaison (par exemple, un nouvel outil avec un couvercle existant) peut maintenant être comparée aux différentes combinaisons déjà observées afin de connaître son gain réel tant du point de vue de la performance que de la sécurité des travailleurs: le rapport de l'étude produit par Daniel Imbeau et Bruno Farbos de l'École polytechnique de Montréal, et par Raymond Bélanger et Serge Massé de l'IRSST, a été déposé à l'IRSST au printemps dernier et devrait être publié sous peu.

La prochaine étape consiste maintenant à développer de nouveaux prototypes d'outils permettant de faciliter et de rendre plus sécuritaire l'ouverture des couvercles. Un projet est actuellement en cours de développement et il apparaît déjà que la Ville de Montréal participera à la production et aux essais de nouveaux prototypes d'outils. Les recommandations publiées dans la première étude serviront ainsi de guides pour ces travaux de développement. Toutefois à long terme, il ne suffit pas seulement d'améliorer l'outil, mais il devient nécessaire d'améliorer les caractéristiques des couvercles. En ce sens, un projet sera élaboré dans un proche avenir.



Outils de levage : crochets simple et double



Outils de levage : masse, crochet double et pic double

Un aménagement ergonomique pour les répartiteurs de Joliette

Lorsque la direction de la Régie intermunicipale de police de la région de Joliette et le Comité de santé et de sécurité ont demandé à l'APSAM d'évaluer l'aménagement de la salle de répartition, ils avaient quelques appréhensions. Aujourd'hui, ils se félicitent d'avoir fait appel à l'association paritaire.

« Il n'y a rien de spectaculaire ni d'onnéux dans les changements proposés par l'APSAM, affirme Michel Lachance, directeur, rien que des éléments réalistes, simples à réaliser et très abordables en terme de coût. »

Une démarche paritaire

C'est Nathalie Dugas, répartitrice et responsable du Comité de santé et de sécurité, qui a demandé à la direction d'examiner la salle de répartition. « C'est vrai que nous étions incertains des résultats, dit-elle, mais il y avait des problèmes à ce poste de travail et nous avons besoin d'un avis externe. »

Le conseil d'administration de la Régie a donné le feu vert à la direction qui a contacté l'APSAM. C'est Patrick Vincent, ergonomiste et conseiller, qui a réalisé le mandat. Il a commencé son travail au mois d'avril dernier et a déposé son rapport le 15 mai. Revoyons la démarche.

« Nous nous sommes d'abord entendus sur la demande, c'est-à-dire ce que couvrirait l'étude ergonomique et sur les possibilités de transformations, compte tenu du remaniement de la carte policière et des changements probables d'installation, précise Patrick Vincent. Par la suite, j'ai observé le travail des répartiteurs, afin de mieux connaître la façon dont ils effectuent leur travail et afin

d'identifier d'une part les éléments dysfonctionnels au poste et, d'autre part, les facteurs de risque de troubles musculo-squelettiques des répartiteurs. L'analyse a notamment porté sur l'aménagement du poste en regard des caractéristiques anthropométriques du personnel en place et de l'utilisation des commandes les plus fréquentes. » Patrick s'est ensuite entretenu avec chaque employé de la répartition. « Nous avons été très impressionnés de voir qu'il tenait compte de l'expérience et des commentaires de chaque personne, souligne Nathalie Dugas. Nous avons aussi été étonnés de constater que Patrick prenait note de la taille de chaque personne. C'est à ce moment que nous avons réa-

lisé que nous comptions vraiment dans cette étude, ajoute-t-elle. »

Au terme de cette démarche, le conseiller de l'APSAM déposait son rapport. La surprise a été fort agréable pour tous. « Patrick a formulé des recommandations qui tenaient compte des préoccupations de toutes les parties, souligne Sylvain Robitaille, adjoint administratif. Les solutions sont simples, faciles à appliquer et elles règlent les problèmes, ajoute Nathalie Dugas. »

Revoyons les solutions

Patrick Vincent a d'abord suggéré de modifier l'éclairage. Les lumières fluorescentes jaunes ont été remplacées par des blanches. Elles ont été orientées perpendiculairement aux écrans et placées dans un boîtier au plafond. Auparavant, elles étaient encastrées. L'éclairage n'est pas plus intense; au contraire il est un peu plus faible qu'avant, mais il facilite la consultation des écrans.

Le mobilier a été modifié afin de tenir compte du gabarit de chaque employé. La chaise, article principal du mobilier, peut être ajustée pour convenir à chaque personne. Tout a également été rapproché de la zone de travail des répartiteurs. « J'avais remarqué, dit Patrick, lors de l'observation, que le bouton de commande le plus souvent utilisé était le plus éloigné. J'ai donc suggéré de rapprocher tous les boutons de la zone de travail. » Les boutons sont maintenant sur le rebord du bureau, à la portée immédiate des répartiteurs. Ils se retrouvent aussi sur le panneau de commande placé devant les répartiteurs. Ils ont donc le choix et peuvent utiliser le bouton le plus rapproché d'eux. L'écran de surveillance des cellules a été orienté de façon à ce qu'il soit directement dans le champ de vision des répartiteurs, ce qui n'était pas le cas avant.

Les employés portent maintenant un casque d'écoute sans fil. Ils ne sont plus « attachés » et peuvent se lever et s'éloigner du bureau tout en demeurant en communication. « C'est la liberté d'action, s'exclame Nathalie Dugas. »

Le plancher de la salle est en céramique. Les nombreux joints de ciment ne facilitaient pas le déplacement de la chaise sur roulette. Le plancher a été recouvert de plexiglas.



Nathalie Dugas



Michel Lachance



Priorité aux répartiteurs

Les problématiques vécues par les répartiteurs, notamment en ce qui a trait à l'aménagement des postes de répartition et à la santé psychologique, sont une priorité à l'APSAM. L'association a d'ailleurs demandé qu'un projet de recherche soit réalisé par l'IRSST. Il couvrira ces aspects. «*En attendant, l'APSAM offre un support en ergonomie pour les organisations qui désirent solutionner des problèmes de fonctionnement et de santé sécurisée*», précise Patrick Vincent. Le contexte actuel est d'ailleurs propice. La modification de la carte policière au Québec entraînera des réaménagements physiques importants et donnera lieu à de nouvelles constructions dans certains cas.

Ces projets sont une occasion en or d'intégrer l'ergonomie et de solutionner à la source des problèmes de santé et de sécurité. Il est important de noter qu'il n'en coûte pas plus cher de considérer l'ergonomie et la santé et sécurité dès la conception des postes de travail. Cela évite, en plus, de devoir parfois revoir les aménagements peu de temps après leur mise en service. Joliette l'a compris. Depuis tout récemment, une résolution de la Régie intermunicipale de police stipule ce qui suit: «*Que le Conseil de la Régie sollicite la participation de l'Association paritaire de la santé et la sécurité du travail secteur affaires municipales aux travaux du Comité de la bâtisse mis sur pied pour évaluer les besoins de réaménagement ou d'agrandissement du poste de police situé au 733, rue Richard à Joliette.*»¹

Patrick Vincent: «*Il est important de réfléchir à la façon dont le travail est effectué et aux moyens mis à la disposition du personnel pour effectuer celui-ci lorsqu'on procède à un projet d'aménagement. Si on n'y réfléchit pas, on ne peut donner des directives aux concepteurs et l'aménagement risque de ne pas être adapté aux travailleurs*». Il existe dans le milieu policier un mythe à l'effet que les lois qui encadrent le fonctionnement des services de police au Québec dictent la façon dont les aménagements doivent être réalisés. Plusieurs personnes pensent alors qu'il n'y a pas de place pour une intervention ergonomique centrée sur l'activité du travailleur. Il est donc important de dire ici que les lois énoncent entre autres le type de services qui doit être rendu à la population, mais qu'elles ne

SUITE EN PAGE 8

GANTS DE POMPIERS

Le gant FireDex est choisi

Au terme d'une étude visant à déterminer un modèle de gant qui se conforme à la norme NFPA 1971 (édition 2000), l'Association des pompiers professionnels de Québec inc. a choisi le gant FireDex, modèle GO3CEMWN.

Ce gant a obtenu d'excellentes notes dans les huit critères retenus par l'Association, soit: souplesse naturelle, souplesse après séchage, protection contre le froid, adhérence aux outils ou objets, confort, dextérité, facilité à

enfiler ou retirer lorsque mouillé et conception générale.

Comme le choix d'un modèle de gant ne peut faire l'unanimité, l'Association a retenu d'autres modèles. Il s'agit des gants FireDex modèle GO3BLMWN, Shelby vert et Morning Pride modèle HNO-EWG. Tous ces gants ont obtenu la faveur des pompiers qui les ont mis à l'essai.

Méthodologie

L'association des pompiers professionnels de Québec a choisi de tester des gants qui se conforment à la norme NFPA 1971 «*Gloves for structural fire fighting*» (édition 2000). La dernière version de cette norme exige que le gant soit imperméable à l'eau, aux liquides chimiques courants (chlore 65%, huile hydraulique, etc.) et aux liquides biologiques, en plus d'exiger que la membrane imperméable permette la circulation de l'air.

Vingt-cinq pompiers et officiers ont évalué les neuf modèles retenus au cours d'essais en caserne et lors d'interventions. Tous les modèles ont été testés par les pompiers. Dans l'ensemble, la majorité des gants ont été jugés de bonne qualité, comme le montre le tableau des résultats. Au terme des essais, les pompiers devaient choisir trois modèles de gant en les évaluant en fonction de la sou-

SUITE EN PAGE 8

Classement des gants mis à l'essai

	Souplesse	Souplesse après séchage	Adhérence	Confort	Dextérité	Facilité à enfiler ou retirer lorsque mouillé	TOTAL
Morning Pride	4	4	4	4	3	4	23
Firegard (Commander)	5	4	4	3	4	2	22
Firegard (80026)	3	3	3	4	3	4	20
Shelby (Beige)	2	1	3	2	2	2	12
Shelby (Vert)	5	4	3	3	4	3	22
FireDex GO3BLMWN	4	4	4	3	3	3	21
FireDex GO3BLMGN	4	3	4	3	3	3	20
FireDex GO3CEMWN	5	4	4	5	4	3	25
FireDex GO3CEDON	4	3	4	2	3	3	19

Plan d'action 2003-2006

un pas à franchir qui demande une réflexion. Depuis sa création, l'APSAM a favorisé les contacts directs avec ses clientèles. Nous avons trouvé différents moyens pour les rejoindre efficacement. Or, les distances à parcourir sont tellement grandes qu'il nous faut ajouter des moyens à notre arsenal. De plus, nous avons le devoir de nous adapter au rythme d'apprentissage et aux disponibilités de nos clientèles. La formation à distance peut représenter une solution, à condition qu'elle soit bien conçue et qu'elle représente une solution à valeur ajoutée pour nos clientèles. C'est une discussion qui se tient actuellement à l'interne. Nous aurons l'occasion d'en reparler.

Séminaires

L'APSAM tient à vous informer de la tenue de trois séminaires de l'Association canadienne de normalisation sur la norme z412 sur l'ergonomie au bureau.

Grâce à une entente élaborée par l'APSAM, les employeurs, syndicats et travailleurs du secteur municipal peuvent bénéficier de 50 \$ de rabais sur chaque inscription.

Les séminaires auront lieu le 4 novembre 2002 à Québec et les 7 et 21 novembre 2002 à Montréal.

Pour plus d'information sur ces séminaires nous vous invitons à consulter le site de l'APSAM www.apsam.com

Joliette

dictent aucunement comment aménager par exemple un poste de répartition. C'est donc au milieu, par une démarche paritaire et participative, qu'il revient d'énoncer ses besoins. Bien entendu, on peut faire appel à l'APSAM afin de s'assurer d'une démarche structurée, paritaire et participative permettant de bien cerner les problématiques à solutionner et d'énoncer les besoins de façon claire pour les concepteurs.

Michel Lachance est convaincu de la pertinence des interventions de l'APSAM. «*Patrick a su tenir compte des préoccupations de la direction et de celles des employés, dit-il. De plus, il nous a guidés dans un projet où l'exécutif syndical et la direction ont travaillé en partenariat pour résoudre des problèmes. C'est vrai que nous avons des réticences au début. Aujourd'hui, nous sommes fainçais d'avoir pris la bonne décision en faisant appel à l'APSAM*», conclut-il.

1. Résolution N° 2002-054, Implication de l'APSAM sur le comité de la bâtisse, 10 avril 2002

Gants de pompiers

plasse, du confort et de la dextérité. Ce sont les caractéristiques qui semblaient les plus importantes. Au terme de ces rencontres, les trois modèles mentionnés précédemment ont obtenu les meilleures notes.

L'Association des pompiers professionnels de Québec recommande aussi d'offrir la mitaine de marque Morning Pride au personnel, étant donné que tous les modèles de gants offrent une protection limitée contre le froid. Bien que l'utilisation de la mitaine ne fasse pas l'unanimité, il semble qu'une partie du personnel utilise cette pièce d'équipement lors des grands froids.

Pour plus de renseignements sur cette étude, prière de contacter Michel Boily, secrétaire trésorier adjoint à l'APPQ, au (418) 529-2842, ou par courriel à mboily@pompiersdequebec.org.



La revue L'APSAM est publiée par l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur Affaires municipales

715, Square Victoria, Bureau 710
Montréal (Québec) H2Y 2H7

Téléphone : (514) 849-8373

Télécopieur : (514) 849-8873

Téléphone sans frais :

1-800-465-1754

Télécopieur sans frais :

1-800-465-6578

<http://www.apsam.com>

Directeur général et éditeur :
Alain Langlois

Coprésident patronal :
François Jutras,
directeur des Ressources
humaines, Ville de Québec

Coprésident syndical :
Claude Héту, directeur adjoint,
SCFP-Québec (FTQ)

Coordonnateur de la revue :
Marc Drouin

Rédaction :
Pierre Bouchard - Indico
Communication

Réalisation graphique :
Anne Brissette Graphiste

Distribution :
À la poste

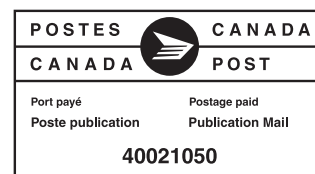
Impression :
LES IMPRESSIONS AU POINT

Nota : Bien que cette publication ait été élaborée avec soin, à partir de sources reconnues comme fiables et crédibles, l'APSAM, ses administrateurs, son personnel ainsi que les personnes et organismes qui ont contribué à son élaboration n'assument aucune responsabilité quant à l'utilisation du contenu ou des produits ou services mentionnés. Il y a des circonstances de lieu et de temps, de même que des conditions générales ou spécifiques, qui peuvent amener à adapter le contenu. Toute reproduction d'un extrait de cette publication doit être autorisée par écrit par l'APSAM et porter la mention de sa source.

ISSN 1192-3547

La revue L'APSAM est distribuée gratuitement aux employeurs, aux travailleurs et aux travailleuses du secteur municipal au Québec.

Tirage : 11 500 exemplaires



Port de retour garanti
APSAM
715, Square Victoria
Bureau 710
Montréal, Québec H2Y 2H7